

BATIMENTS COMMUNAUX: Petit Marché: Aménagement des toilettes - Devis.

LE MAIRE. - Messieurs, je dois donner certaines explications. Les marchands et le public du Petit Marché ont réclamé des toilettes. Après avoir recherché une solution nous avons envisagé d'utiliser une partie du logement actuellement occupé par le Pompier TITUS de manière à y construire des toilettes assez importantes, comportant des toilettes: Dames et des toilettes: Messieurs.

Le devis a été demandé à plusieurs entreprises. Deux seulement s'y sont intéressées: LA SENEFON pour 1.500.000 F et M. MURCY pour 900.000 F. Evidemment, je me suis étonné de cette différence et notre architecte, M. LEJEUNE consulté m'a déclaré qu'on pouvait compter sur M. MURCY.

Je suis alors parti en France et M. AUBER qui fait partie de la Commission des marchés a demandé de surseoir à l'exécution des travaux pour le motif que si l'on agrandissait le Petit Marché ces toilettes seraient mal placées. Depuis, j'ai demandé à M. LEJEUNE de nous présenter une suggestion, ce qui n'a pas été fait.

Je suis donc obligé de vous demander, soit de revenir à ce projet, c'est à dire exécuter le devis tel qu'il a été présenté, soit de construire ces toilettes

tout à fait au Sud dans la cour qui est actuellement occupée par M. d'ESPLAN. Il faut choisir l'un des termes de l'alternative.

Nous avons, je le note déjà prévu au budget la somme suffisante.

M. REYDELLET. - Je partage l'avis de M. AUBER car nous serons appelés tôt ou tard à procéder à l'agrandissement du Petit Marché, par conséquent il ne faudrait pas qu'un jour ces toilettes se trouvent au milieu du marché.

LE MAIRE. - Sur le plan pratique je ne crois pas que les toilettes où elles se trouveraient puissent véritablement nous gêner si jamais nous avons une modification à faire.

M. GUINOT. - L'inconvénient en les mettant au fond de la cour c'est de créer une servitude de passage dans un local qui est occupé par un employé municipal.

M. REYDELLET. - Pour répondre à l'observation de notre collègue GUINOT je dirai ceci pour le moment il y aura une servitude, mais si l'on agrandit le Petit Marché, cette servitude disparaîtra.

Après échanges de vues le Maire demande au Conseil de voter soit pour la construction des toilettes à l'emplacement occupé actuellement par le pompier TITUS soit pour leur construction dans la partie Sud du terrain.

À la majorité le Conseil vote pour la construction des toilettes à l'intérieur du marché.

M. AUBER tient à préciser son vote qui est pour la construction des toilettes dans la partie Sud du terrain.

M. REYDELLET partage cet avis.